



Ces plans sont destinés à une demande d'autorisation d'urbanisme et/ou à la consultation des entreprises.

Ils ne peuvent donc être utilisés pour l'exécution directe des travaux.

Les côtes et surfaces sont données à titre indicatif. Elles devront être vérifiées par chaque intervenant.

Ech : 1/500°
Plan de Composition pour commercialisation

DATE : 02.02.2024



* Construction de plain-pied obligatoire